

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1195 – 04/10/2024

**Descriptif**

- Objet** : Étude et réalisation du réaménagement, de la renaturation et de la végétalisation des préaux et des espaces extérieurs du Cycle d'orientation de la Golette (phases SIA 21 à 53)
- Forme de mise en concurrence** : Appel d'offres
- Type de procédure** : Ouverte
- Mandat** : Groupement pluridisciplinaire comportant au minimum les compétences d'architecte paysagiste, ingénieur civil, spécialiste concertation et ingénieur environnement.
- Le pilotage des prestations est réservé aux architectes paysagistes ou ingénieurs civils. L'architecte paysagiste est le pilote du groupement dans les phases de conception (SIA 105 21 à 33). L'architecte paysagiste ou l'ingénieur civil est le pilote du groupement dans les phases de réalisation (SIA 105 et 103, 41 à 53).
- Honoraires** : Le projet Cool City du CO de la Golette est estimé à CHF 2'250'000 TTC (+/- 30 %, prix sur base 2024) y compris honoraires et frais.
- N° de publication sur simap.ch** : 4421
- Date de publication sur simap.ch** : 1<sup>er</sup> octobre 2024
- Délai de rendu** : 11 novembre 2024 à 16h30
- Adjudicateur** : République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Service Achats et Contractualisation, Route des Jeunes 1A, 1227 Les Acacias
- Organisateur** : République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Service Achats et Contractualisation, Route des Jeunes 1A, 1227 Les Acacias
- Communauté de soumissionnaires** : Admise
- Sous-traitance** : Admise
- Critères d'adjudication** :
- |   |      |
|---|------|
| Compréhension de la problématique et pertinence de la proposition | 35 % |
| Organisation du candidat  | 25 % |
| Qualité économique globale de l'offre (prix, crédibilité du prix) | 25 % |
| Références du candidat  | 10 % |
| Formation dispensée par le candidat                               | 5 %  |
- Notation du prix** : Méthode linéaire Tmoyenne
- Notation du temps** : Méthode T4
- Comité d'évaluation** : Julien Beaugheon, DT, OCBA, ingénieur/chef de projets  
Corinne Furer, DT, OCBA, spécialiste marchés publics  
Adrien Mutton, DT, OU, chef de projet Espaces publics  
Marine Persin, DT, OCAN, cheffe de projet Arborescence  
Fanny Coustaline, DT, OCEV, cheffe de projet Pédagogie  
Ilan Biton, DIP, directeur CO Golette  
Ana-Rita Sequeira Baldaia, représentant DLog  
Sonia Curnier, experte indépendante, docteur EPFL, spécialiste des aménagements d'espaces publics

### **Suppléants**

Achim Siegele, DT  
Samantha Babel, DT  
Benjamin Villard, DT  
Thierry Perruchoud, DT  
Claudine Dayer Fournet, DT  
Anoushka Lang, DIP  
Marta Perucchi, DLog

### **Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La crédibilité du prix est prise en compte en tant que sous-critère de la qualité économique globale de l'offre mais sa pondération n'est pas spécifiée.
- La CCAO s'étonne que ce type de projet s'adresse aux architectes paysagistes et non pas à des architectes et/ou architectes paysagistes.
- En effet, nul besoin de démontrer que certains architectes ont produit des projets de vides urbains ou d'espaces paysagers de grande qualité ou encore que l'étroite collaboration entre les deux disciplines apporte une réelle plus-value à la démarche projectuelle.
- De plus, opérer une nette distinction entre architecture et paysage n'est plus d'actualité et une réflexion plus globale, faisant appel à des connaissances historiques, urbanistiques, patrimoniales, etc., est aujourd'hui une évidence. Cette compétence est plus proche de la formation des architectes que de celle des architectes paysagistes.

### **Avis de la CCAO**



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI  
A l'adjudicateur  
A l'organisateur